

CENTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifie par la présente que le présent avis est attiche
en bonne et due forme à partir du 2 p. MAI 2025

Steinfort, le ZIVAIA 2025

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2024/0399/157 du 15 mai 2025 du **Ministre du Travail** accorde à la société MOULINS DE KLEINBETTINGEN SA à exploiter air comprimé ou gaz incombustibles comprimés, dépôt de matières plastique, installations de production de froid, stockage de substances classés à Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner

Bourgmestre

Alex Folscheid

Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 2 8 MAI 2025

Le bourgmestre

Le secrétaire communal